

**VILLE DE SHEDIAC**  
**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL**  
**PROCÈS-VERBAL**

le 12 juin 2023  
19 h  
SALLE DU CONSEIL

Présents: Roger Caissie  
Sylvie Collette-Boudreau  
Jean-Claude Bertin  
Paul Boudreau  
Patricia Bourque-Chevarie  
Peter Breau  
Roland Cormier, Conseiller  
Joël Despres, conseiller  
Germaine Gallant  
Murray Lloyd, conseiller  
Harry McInroy, conseiller  
Émile O'Brien, conseiller  
Danny Pellerin

Absents: Janice Cormier

Membres non-votants

présents: Victor Boudreau, Directeur général  
Julie Belanger  
Sylvain Montreuil

**1. Ouverture de la séance**

Le président Maire Roger Caissie déclare la séance ouverte à 19 h.

**2. Constatation du quorum par le greffier**

Le greffier constate qu'il y a quorum.

**3. Déclaration de conflit d'intérêts**

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

#### **4. Adoption de l'ordre du jour**

Modifications à l'ordre du jour. Le maire Roger Caissie veut ajouter le point 16.1 nominations au comité.

**Proposé par:** Joël Despres

**Appuyé par:** Harry McInroy

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

**MOTION ADOPTÉE**

#### **5. Adoption des procès-verbaux**

##### **5.1 Procès-verbal de la réunion tenue le 29 mai 2023**

Le maire, Roger Caissie, indique qu'au point 7.1, il faut inverser les motions.

De plus, au point 10.1, il faut vérifier le résultat du vote.

Le conseiller Jean-Claude Bertin mentionne également qu'il faut vérifier dans les présences la désignation de maire suppléant ou maire suppléante.

**Proposé par:** Sylvie Collette-Boudreau

**Appuyé par:** Germaine Gallant

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 29 mai 2023, soit adopté.

**MOTION ADOPTÉE**

#### **6. Présentations publiques/pétitions/délégations**

##### **6.1 Présentation des États financiers consolidés de la Ville de Shediac pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2022 (2 motions)**

Kent Ostridge, de la firme comptable Grant Thornton, présente les états financiers consolidés de la Ville de Shediac pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Selon M. Ostridge, tout est conforme aux prévisions. Les dépenses réelles ont été semblables à celles prévues au budget et les revenus étaient plus élevés, comme le financement provincial pour les projets d'immobilisation et les permis de construction qui étaient plus élevés que prévu. L'excédent budgétaire a été supérieur à ce qui était prévu au budget.

**Proposé par:** Patricia Bourque-Chevarie

**Appuyé par:** Germaine Gallant

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve les états financiers consolidés de la Ville de Shediac pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2022 tels que présentés.

**MOTION ADOPTÉE**

**Proposé par:** Émile O'Brien

**Appuyé par:** Sylvie Collette-Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil nomme la firme comptable Grant Thornton comme vérificateurs pour la Ville de Shediac pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2023.

**MOTION ADOPTÉE**

## **7. Lecture de correspondance**

### **7.1 Demande de don - ATV Country Wheelers**

Le club de ATV Country Wheelers a un projet qui vise à construire un nouvel abri pour desservir ses membres et les visiteurs qui viennent dans notre région. Ils demandent à la municipalité de considérer faire un don envers le projet.

Il est proposé qu'un montant de 2500 \$ soit présenté à ATV Country Wheelers à partir du compte 1-21033 Subventions. Le conseiller Roland Cormier propose cependant de doubler le montant de remettre 5000 \$. Le conseiller Peter Breau demande pourquoi augmenter jusqu'à 5000 \$. M. Cormier estime que cette organisation fait beaucoup pour la région. Le conseiller Émile O'Brien croit que 2500 \$ est suffisant. La conseillère Patricia Bourque-Chevarie demande quelle est la balance du compte? Le directeur général lui explique que seulement 25% du budget a été utilisé jusqu'à présent.

Vote: 11 pour et 1 contre.

**Proposé par:** Paul Boudreau

**Appuyé par:** Jean-Claude Bertin

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil accorde un don de 5000\$ au club ATV Country Wheelers pour aider avec la construction d'un abri, et que ces fonds proviennent du compte 1-21033 Subventions.

**MOTION ADOPTÉE**

## 7.2 Demande additionnelle d'engagement financière – Shelburne County Lobster Festival 2023

Le comté de Shelburne en N.-É. où se situe la Capitale du homard du Canada et notre rivalité amicale, la municipalité de Barrington, a été dévasté par les feux de forêt la semaine dernière forçant l'annulation du Shelburne County Lobster Festival 2023. Le Festival du homard de Shediac désire appuyer cette région en organisant un nouvel événement durant le festival de cette année et en accueillant une délégation de 20 personnes dans la région, mais demande l'aide du Conseil pour financer l'activité en payant les coûts d'hébergement évalués à 7000 \$.

La conseillère Patricia Bourque-Chevarie explique que trois membres du comité organisateur du Festival du homard devait se rendre dans la région de Barrington en Nouvelle-Écosse pour faire la promotion du Festival du homard dans cette région. Le maire de Shediac, Roger Caissie, devait aussi se rendre lors de l'événement pour agir comme un juge. Des membres du Shelburne County Lobster Festival devaient également participer au Festival du homard.

Le conseiller Roland Cormier se demande si ces chambres seront réservées dans la région de Shediac, mais la conseillère Bourque-Chevarie indique que malheureusement aucune n'est disponible dans la région lors du Festival du homard. Le conseiller Cormier estime que cette somme d'argent pourrait être utilisée à plusieurs endroits, et il ne peut pas supporter cette motion.

La maire suppléante Sylvie Colette-Boudreau pense que le montant total devrait être divisé avec le Festival du homard et estime aussi que cette somme d'argent pourrait être utilisée différemment.

Le conseiller Paul Boudreau demande si le budget qui ne sera pas utilisé pour visiter la Nouvelle-Écosse pourrait être transféré pour aider avec cette activité. La conseillère Bourque-Chevarie indique que non puisque la somme a été déjà investi dans une autre activité.

Vote : 3 votes pour et 9 votes contre.

**Proposé par:** Germaine Gallant

**Appuyé par:** Patricia Bourque-Chevarie

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil accorde un don de 7000\$ au Festival du homard de Shediac pour les aider avec leur projet d'appui envers le Shelburne County Lobster Festival 2023, et que ces fonds proviennent du compte 1-28253 Projets spéciaux du Conseil.

**MOTION REJETÉE**

## **8. Rapports des comités permanents et spéciaux**

### **8.1 Rapports financiers divers**

### **8.2 Services de protection**

#### **8.2.1 Services de police**

#### **8.2.2 Services d'incendie**

Le rapport mensuel des statistiques pour le mois de mai 2023 est circulé à titre d'information.

### **8.3 Rapport des permis de construction**

Le rapport des permis de construction pour le mois de mai 2023 est circulé à titre d'information. Ces rapports nous donnent la comparaison des permis qui ont été délivrés à ce jour.

Le maire Roger Caissie indique qu'après seulement 5 mois d'activité, la Ville de Shediac a dépassé le record de l'année dernière en ce qui a trait aux permis de construction. Un de ces permis est un projet substantiel, mais Shediac est en voie d'établir un autre record pour l'année financière. Le maire Caissie donne la parole à Danny Pellerin, directeur du Développement économique et tourisme qui indique que l'ajout des quatre nouvelles régions, soit Pointe-du-Chêne, Scoudouc, Scoudouc Road et Shediac Cape, à la Ville de Shediac permet aussi en partie cette augmentation du nombre de permis même si pour le moment il n'y a pas de projets majeurs dans ces régions.

## **9. Rapport du directeur général**

Monsieur Boudreau présente son rapport.

Dans les dernières semaines, la préparation des États financiers a occupé une grande place dans le travail de la direction.

Le conseiller Émile O'Brien demande à M. Boudreau combien de postes restent à combler au sein de l'administration. M. Boudreau indique qu'il y a quatre postes à remplir : la direction des finances, le poste de surintendant des installations récréatives, l'agente ou l'agent des communications et notre préposé aux réservations. Le poste de direction demeure la grande priorité selon M. Boudreau. Les autres postes sont en attente puisque la Ville de Shediac attendait l'entrée en poste des nouveaux directeurs pour qu'elles et ils puissent participer au processus de sélection.

## **10. Recommandations de la CSRSE**

### **10.1 Demande de modification à l'Arrêté de zonage d'Alex Girouard pour un projet à venir.**

Jeff Boudreau de Plan360 présente les grandes lignes d'un futur projet mis de l'avant par Alex Girouard. Cette modification de zonage demande

une modification d'une R2 à une zone R3 pour permettre la construction de quatre bâtiments multifamiliaux avec un total de 600 unités. Selon M. Boudreau, le plan municipal supporte la demande. Il y a bien sûr des interrogations par rapport à la capacité de l'infrastructure municipale en termes de la circulation routière, les égouts sanitaires, l'eau potable et aussi une partie d'un terrain qui devait faire partie d'une section vouée à l'utilité publique.

Le conseiller Jean-Claude Bertin se demande pourquoi faire le rezonage maintenant? M. Boudreau indique que la demande a été reçue parce que la vente de terrains dépend du projet de rezonage. Le développeur veut une certaine assurance avant d'acheter les terrains.

Le maire Roger Caissie précise que si le développeur ne peut pas avoir l'assurance que le terrain sera rezoné, il va simplement investir ailleurs.

La conseillère Patricia Bourque-Chevarie se demande si les décisions prises en ce moment pour amender le zonage de certains territoires seront prises en compte dans le développement du nouveau Plan municipal prévu pour 2025. M. Boudreau indique que tous les arrêtés et les modifications en vigueur peuvent être maintenus dans le futur plan. Tout est à la discrétion de la municipalité.

Le directeur général, Victor Boudreau, indique que deux demandes seront entendues pour des questions de rezonage lors d'audiences publiques au mois d'août.

Le conseiller Paul Boudreau aimerait obtenir un rapport avec tous les impacts d'un tel projet qui pourrait devenir le plus gros projet multi résidentiel de la Ville de Shediac. Danny Pellerin, le directeur du Développement économique et tourisme précise que toutes les interrogations pourront ressortir lors des audiences publiques, sauf les aspects financiers. Au niveau financier une unité est évaluée entre 100 000 \$ et 120 000 \$ dollars. Avec 600 unités, les retombées au niveau des taxes pour la Ville de Shediac pourraient représenter entre 900 000 \$ et 1,3 million de dollars par année. Au niveau économique, 600 unités pourraient représenter possiblement jusqu'à 1200 nouveaux résidents, ce qui peut représenter des retombées importantes.

**Proposé par:** Sylvie Collette-Boudreau

**Appuyé par:** Paul Boudreau

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de Alex Girouard de modifier l'arrêté Z-14-44 intitulé « Arrêté de zonage de Shediac » pour changer le zonage d'une portion de trois propriétés de la zone R2 à la zone R3 afin de permettre un développement de haute

densité résidentiel comprenant quatre bâtiments avec un total de 600 unités résidentielles ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil procède à l'étude du dossier afin de déterminer s'il est dans l'intérêt public de modifier l'arrêté de zonage;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le greffier se charge, au nom et pour le compte du Conseil, de demander l'avis du Comité de révision de la planification de Shediac sous l'article 110 de la *Loi sur l'urbanisme* au 20 juillet 2023 pour recevoir cet avis;

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE le greffier se charge, au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme*, l'avis public relativement à l'adoption de tel arrêté; et que l'audience publique soit fixée au 28 août 2023 à 18 h 30 en la salle du conseil pour entendre les objections à l'arrêté proposé.

## **MOTION ADOPTÉE**

### **11. Affaires non terminées**

### **12. Introduction des affaires nouvelles**

#### **12.1 Conseiller Harry McInroy - Motion pour modifier l'Arrêté municipal en rapport avec la circulation et le stationnement dans la Ville de Shediac**

Les routes publiques du quartier 2 de Shediac sont de plus en plus dangereuses en raison du stationnement incontrôlé des véhicules, principalement par les utilisateurs de la plage Parlee et du quai de la Pointe du Chêne. Lors d'une récente réunion des intervenants, tenue à l'édifice administratif de la plage Parlee, il a été discuté et recommandé, y compris par la GRC, que le règlement sur le stationnement de la Ville de Shediac soit modifié pour inclure les voies publiques du quartier 2 de Shediac. On a considéré qu'il s'agissait d'une étape logique dans l'intérêt de la sécurité publique sur ces voies publiques.

Harry McInroy explique les détails d'une réunion qui a eu lieu il y a quelques semaines avec le ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, la GRC, l'administration et les services de sécurité du parc provincial de la plage Parlee, le service des opérations municipales de Shediac et l'administration. Lors de cette réunion, il a été conclu que l'arrêté réglementant la circulation et le stationnement dans les rues de la ville de Shediac devrait être étendu aux routes publiques de la région de Pointe-du-Chêne, qui resteraient la propriété de la province et relèveraient toujours de la compétence provinciale. La GRC a expliqué que la loi sur les autoroutes qui régit ces questions sur les routes provinciales n'est pas le mécanisme optimal pour traiter ces questions. La raison principale est

qu'ils ne peuvent pas donner une contravention à un véhicule vide - une personne doit être dans le véhicule pour accepter la contravention.

Le représentant du DTI a dit qu'il allait partager cette situation à ses supérieurs, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Le directeur général, Victor Boudreau, mentionne que nous devons d'abord obtenir la permission du ministère des Transports de la province pour étendre le règlement, et qu'il ne s'appliquera qu'aux rues publiques, et non aux rues privées. La deuxième question est que chaque fois qu'un règlement est mis en place par une municipalité, il doit être appliqué par l'agent des règlements/arrêtés. Actuellement, notre agent des arrêtés et les coûts associés ne sont pas un service partagé, car les règlements de la Ville de Shediac ne s'appliquent pas pour l'instant aux quatre districts de services locaux qui se sont joints à la ville.

Le conseiller McInroy souligne que, pour l'instant, il s'agit simplement d'une motion demandant la collaboration du ministère des Transports et mettant la Ville de Shediac en position d'évaluer la situation.

**Proposé par:** Harry McInroy

**Appuyé par:** Murray Lloyd

Attendu que les principales destinations de Pointe du Chêne, la « plage Parlee » et le « quai » attirent un grand nombre de véhicules motorisés, ce qui entraîne une grave congestion du stationnement sur les voies publiques dans le quartier 2 de Shediac et ;

Attendu que cela cause de graves problèmes de sécurité pour les piétons, les cyclistes, les utilisateurs de fauteuils roulants et de poussettes, ainsi que pour les véhicules motorisés et ;

Attendu que le ministère provincial des Transports et de l'Infrastructure est propriétaire de ces chemins publics et qu'il en a la compétence et ;

Attendu que la loi provinciale sur les routes n'offre pas les meilleures options pour remédier à ces problèmes de sécurité ;

Par conséquent, il est résolu que le conseil appuie et approuve, sous réserve de l'accord du ministère des Transports et de l'Infrastructure, que l'ARRÊTÉ MUNICIPAL EN RAPPORT AVEC LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE SHEDIAC soit modifié pour inclure les chemins publics du quartier 2 de la ville.

**MOTION ADOPTÉE**



### **13. Demandes de renseignements par les membres du conseil**

#### **13.1 Question de procédure**

Le maire de Shediac donne la parole au conseiller Peter Breau. Le conseiller demande au greffier de la Ville de Shediac s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour, s'il obtient l'approbation à l'unanimité. Le maire Roger Caissie, président de l'assemblée indique que c'est bien le cas, mais demande toutefois à propos de quel sujet. Le conseiller ajoute qu'il aimerait revisiter une motion qui a déjà été acceptée à l'unanimité par rapport à la tente du restaurant Lenny's. Selon lui, la motion devrait être représentée parce qu'il y a de nouvelles informations.

Le maire demande que cette demande soit revisitée lors de la réunion du 26 juin. Le conseiller Breau quant à lui indique qu'il fera parvenir les nouvelles informations qu'il a obtenues à l'administration.

#### **13.2 Surface multisport**

La conseillère Patricia Bourque-Chevarie demande où en est rendu le projet de la surface multisport.

Robert McEwen ing., le directeur des Opérations municipales et de l'ingénierie, indique que le projet est en appel d'offres et que cette période se termine le 20 juin.

La conseillère demande si l'installation de caméra de sécurité a déjà été pensée pour ce site. Elle entend des informations comme quoi des actes de vandalisme sont commis dans ce secteur et sur le site. M. McEwen indique qu'il n'y a pas rien d'inclus dans le projet pour le moment. Toutefois, il y a des poteaux de lumières sur le site sur lesquels des caméras pourraient être installées.

La directrice de la Vie communautaire, Julie Bélanger, indique qu'un projet visant la sécurité sur les sites de la Ville de Shediac avait été débuté l'an dernier et que celui est toujours en vigueur. L'étude a été réalisée et le projet va de l'avant pour insérer entre autres des caméras sur la majorité de nos sites, mais nous avons besoin de l'Internet sur les sites pour être en mesure de procéder avec l'installation.

Le directeur général précise que des cas de vandalismes sont rapportés dans tous les sites de la municipalité, alors ce projet vise l'ensemble des installations.

#### **13.3 Accès à l'eau (rivière)**

La conseillère Patricia Bourque-Chevarie demande si la Ville de Shediac a reçu plus d'informations par rapport à l'accès à l'eau sur la rivière Scoudouc.

Le directeur général, Victor Boudreau, indique que nous attendons toujours une réponse du ministère des Transports de la province. Il ajoute que nous communiquons avec eux toutes les semaines pour essayer d'avoir des réponses.

#### **13.4 Travaux rue Inglis**

Le conseiller Émile O'Brien demande à Robert McEwen ing., le directeur des Opérations municipales et de l'ingénierie si les travaux sur la rue Inglis se poursuivent.

Dany Boucher, ingénieur civil et agent de développement durable, indique qu'en raison de la difficulté à obtenir les matériaux, le projet a été retardé de deux semaines. Toutefois, l'entrepreneur reprend le travail le lundi 19 juin et les matériaux seront disponibles le 22 juin, alors le projet va se poursuivre.

#### **14. Présentation et lecture des arrêtés**

#### **15. Motions et résolutions**

##### **15.1 Projet de réparation majeure sur les sentiers en 2024**

Le maire de Shediac, Roger Caissie, demande s'il est possible pour l'équipe des opérations municipales de présenter le projet.

Robert McEwen indique que Dany Boucher a préparé une présentation. M. Boucher présente les grandes lignes du projet.

Le conseiller Paul Boudreau se questionne au niveau de la sécurité, car pour le moment seulement une barricade de bois délimite l'emplacement où les réparations devront avoir lieu. Robert McEwen indique que des réparations temporaires seront effectuées pour sécuriser les emplacements.

M. Boudreau indique aussi que la période visée par les travaux l'an prochain tombe exactement dans la saison très achalandée. Il se demande si les travaux pourraient être effectués à un autre moment comme en septembre-octobre ou octobre-novembre. Dany Boucher précise que le ministère de l'Environnement permet seulement d'effectuer des travaux près des cours d'eau entre le 1er juin et le 30 septembre, alors on est aux prises avec cette restriction.

**Proposé par:** Joël Despres

**Appuyé par:** Sylvie Collette-Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil accorde l'ingénierie du projet de réparation de ponceaux majeurs de drainage pluviaux sur le sentier

multifonctionnel à EXP Services Inc. à une valeur de \$72,975.58 TVH Net incluse. La phase de conception d'une valeur de \$29,944.53 TVH nettes incluses proviendra du compte 28253 Projets spéciaux du conseil. La balance proviendra du fonds attribué à la construction.

**MOTION ADOPTÉE**

## **15.2 Incitatifs économiques (2 motions)**

Le conseiller Roland Cormier veut obtenir des précisions par rapport au restaurant Dairy Queen. Il se demande pour quelle raison ce restaurant peut obtenir cet incitatif. Danny Pellerin, le directeur du Développement économique et tourisme précise que tout nouveau permis de construction permet à l'entreprise d'avoir accès à cet incitatif.

**Proposé par:** Murray Lloyd

**Appuyé par:** Jean-Claude Bertin

\*\*\*

ATTENDU QUE selon la politique 12-09, les commerces suivants, soit Diamonds Windshields, G.Y. Enterprise Inc (Dairy Queen) et 715422 NB Inc. (Hôpital Vétérinaire de Shediac), sont éligibles à recevoir en 2023 un versement en vertu de la politique d'incitatifs commerciaux;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Shediac accepte de rembourser les commerces suivants selon l'incitatif en matière de développement commercial, soit

- Diamonds Windshields (4<sup>e</sup> versement) 3 250.00 \$ plus TVH;
- G. Y. Enterprise Inc. (2<sup>e</sup> versement) 10 868.34 \$ plus TVH;
- 715422 NB Inc. (2<sup>e</sup> versement) 8 760.46 \$ plus TVH;

**MOTION ADOPTÉE**

**Proposé par:** Sylvie Collette-Boudreau

**Appuyé par:** Murray Lloyd

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Shediac émette un chèque pour l'incitatif en matière de développement résidentiel à l'entrepreneur et citoyen suivant :

- 25 Cornwall Rd., Shediac-Apartments Inc. 62 300 \$ plus TVH;

**MOTION ADOPTÉE**

**16. Nominations aux comités**

**16.1 Changement au sein des comités**

**Proposé par:** Roland Cormier

**Appuyé par:** Germaine Gallant

Le maire de Shediac, Roger Caissie, indique qu'il doit effectuer des changements au sein des comités. Ce sera Harry McInroy qui siègera sur le comité "Urban and rural ride", tandis que Janice Cormier représentera le Conseil de ville sur le comité du CAFI.

**MOTION ADOPTÉE**

**17. Ajournement**

La conseillère Germaine Gallant propose l'ajournement vers les 21h.

---

Roger Caissie, maire

---

Sylvain Montreuil, greffier